

Projet Educatif de la Petite Enfance

Point 1 : L'accueil individualisé de l'enfant

« Je suis petit mais important. J'ai le droit d'être respecté et mes parents aussi, dans tous les lieux où je suis accueilli, avec ou sans eux.

Et j'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me soigne. Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu, mais où je ne fais que passer devraient savoir que j'ai un nom, que j'ai une histoire, que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée, et que mes parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien. »

Janusz Korczak

Accueillir : recevoir quelqu'un d'une certaine manière (Le Petit Larousse)

Proposer un accueil adapté, respectueux des besoins

L'intérêt de l'enfant se trouve au centre de nos actions, ainsi nous proposons des lieux d'accueil <u>adaptés</u> aux différents <u>besoins</u> des enfants accueillis, en fonction de <u>leurs âges</u>, de leurs compétences, et de leurs <u>désirs</u>. Le jeune enfant possède son propre <u>rythme</u> de développement.

Les adultes garantissent une continuité de soins et assurent la <u>sécurité physique et psychoaffective</u> tout en accompagnant l'enfant dans son processus de socialisation.

Les professionnels « petite enfance » créent un environnement favorable à son développement et à son <u>épanouissement</u> en repérant les besoins et en respectant le rythme de chaque enfant.

Le respect de la singularité pour un accueil personnalisé

L'accueil individualisé présente certaines limites en raison du cadre institutionnel et des contraintes de la vie en collectivité, néanmoins nous prenons en compte l'individualité de chacun au sein du groupe. Nous cherchons à accompagner individuellement chaque enfant en le considérant comme une personne unique, en le respectant dans sa globalité avec un nom, une identité, une <u>histoire</u> personnelle et familiale qui lui sont propres.

Nous nous adaptons à chaque enfant et veillons au <u>respect</u> de l'enfant et de sa <u>famille</u> en proposant un <u>accompagnement bienveillant</u> basé sur l'écoute, l'échange et la <u>communication</u>. Ce sont les conditions nécessaires à l'<u>accueil</u> pour qu'une relation de <u>confiance</u> s'installe et que le lien se crée. Ainsi, l'enfant rassuré, devient acteur de son développement.

Chacun y trouve sa place dans une attitude positive et respectueuse.

*Les mots surlignés sont les mots clés ressortis lors de la réunion transversale où ont été mis en commun tous les travaux des structures.

Durant cette réunion transversale, la question fut posée sur la définition exacte du terme « empathie ». Afin de répondre aux questionnements des équipes voici quelques définitions ci-dessous proposées par la crèche Prokofiev.

" Empathie":

- Larousse : Faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent
- Wikipédia: Notion désignant la compréhension des sentiments et des émotions d'un autre individu, voire, dans un sens plus général, de ses états non-émotionnels, comme ses croyances.
- Wiktionnaire: Capacité de comprendre, de ressentir les sentiments ou de se mettre à la place d'une autre personne. Dans les sciences humaines, attitude envers autrui caractérisée par un effort de compréhension intellectuelle de l'autre, excluant tout entraînement affectif personnel (sympathie, antipathie) et tout jugement moral.

Point 2 : L'équipe accompagne l'enfant dans sa socialisation

« L'enfant existe par le jeu , il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue » (**Jean Epstein**)

La vie en collectivité : un support de socialisation

La socialisation est un <u>processus</u> progressif, en lien avec les étapes du <u>développement</u> global de l'enfant, au cours duquel un individu apprend à vivre en <u>société</u>. L'enfant intègre des règles de vie qui vont lui permettre de trouver <u>sa place</u> et d'évoluer au sein d'un groupe, il pourra développer des valeurs essentielles telles que le respect et la <u>tolérance</u>. Cette étape est indispensable car elle lui permet de construire son identité psychologique et sociale ce qui conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la <u>société</u>.

La collectivité participe à ce processus en complémentarité du cadre <u>familial</u> et sociétal en favorisant les échanges et les expériences relationnelles.

Se socialiser n'est pas une démarche aisée, l'enfant doit etre guidé, conseillé et l'environnement qu'on lui propose doit être adapté pour lui permettre <u>d'entrer en relation</u>. L'enfant se construit dans sa relation à l'autre ; en se confrontant il apprend à se connaître lui même.

Le vivre ensemble

L'accompagnement à la socialisation en collectivité se met en place quand un climat de confiance et de respect mutuel est installé avec la famille et lorsque l'enfant est <u>sécurisé</u> dans son lieu d'accueil.

Les <u>professionnels</u> de la petite enfance apportent un environnement riche et adapté aux besoins, ils accompagnent chaque enfant en proposant des <u>repères</u> dans le temps et dans l'espace et favorisent, avec une organisation qui rassure l'enfant dans le quotidien, un rythme dont font partie intégrante les temps forts de socialisation (regroupement, repas, activités...).

La future vie sociale de l'enfant se construira au contact du groupe de pairs, l'équipe le guide dans cette construction et gère les interactions au quotidien, elle l'amène à accorder ses désirs qui se confronteront à la réalité du groupe. La qualité du lien d'attachement sécurisant mis en place par les professionnels donne peu à peu la confiance nécessaire pour aller vers les autres et développer ses <u>habiletés sociales</u>.

L'engagement des adultes qui entourent l'enfant lui permettront de développer sa <u>confiance aux autres</u>, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son bien être et celui de tous.

Point 3: L'équipe est garante du bien être et de l'épanouissement de l'enfant

Un personnel responsable et qualifié

Le pré-requis pour garantir le bien-être de l'enfant est d'avoir des <u>connaissances</u> sur son développement, connaître et repérer ses besoins.

Proposer un accueil de qualité pour les enfants sur les structures de la ville requiert également un ensemble d'attitudes professionnelles individuelles et de la <u>cohérence</u> <u>d'équipe</u> car de l'attitude des adultes dépend l'épanouissement des enfants. Pour ce faire, le personnel de la petite enfance est <u>qualifié</u>, il développe et met à jour ses connaissances par des <u>formations</u> régulières. La <u>pluridisciplinarité</u> proposée permet une <u>complémentarité</u> des compétences afin que chacun puisse apporter son expertise.

Tous les professionnels travaillent en équipe avec des missions et des objectifs <u>communs</u>, soutenu par le <u>projet pédagogique</u> de chaque établissement, la <u>cohésion</u> est une force dans ce travail d'accompagnement.

La satisfaction des besoins

Le bien être de l'enfant sous entend une santé physique intègre, du confort et la <u>sécurité</u> physique, intellectuelle, affective et relationnelle.

Le <u>positionnement</u> professionnel permet à l'adulte d'être attentif aux besoins de l'enfant et de pouvoir y répondre de manière ciblée et efficace au quotidien.

Les équipes mettent en place des <u>conditions d'accueil</u> optimales et créent un <u>environnement adapté</u> afin de garantir un accompagnement individualisé au plus proche des besoins de l'enfant, dans le respect du rythme propre à chacun. L'épanouissement passe également par l'éveil à la culture, possible grâce à la création de partenariat avec les différents acteurs culturels.

<u>Accompagner</u> c'est aussi être en lien : encourager, partager, être disponible, observer, soutenir, dans un climat d'écoute et de confiance réciproque avec les familles.

<u>Point 4: Les parents sont et restent les premiers éducateurs de leurs enfants, avec leurs convictions morales, religieuses, politiques, philosophiques et culturelles.</u>

Chacun à sa place garantit la place de chacun

Un cadre légal pour un respect mutuel:

Les professionnels de la petite enfance interviennent dans le milieu extra familial mais en lien avec la sphère privée, auprès des enfants et de leurs parents, de manière occasionnelle ou régulière.

Des textes encadrent le rôle de chacun, ainsi, les <u>projets pédagogiques</u> de chaque établissement d'accueil de jeunes enfants définissent le cadre de travail du professionnel. Les parents se doivent de respecter le <u>règlement de fonctionnement</u> qui induit le respect du travail de ces professionnels. Le <u>respect mutuel</u> permet d'avancer ensemble dans l'accueil.

La population de Bagneux présente un grande <u>diversité</u> humaine et culturelle, cette diversité est très enrichissante et implique le respect des convictions des familles à partir du moment où elles entrent dans le cadre des <u>valeurs de la république</u> et dans les limites du fonctionnement de la collectivité. Cela favorise l'apprentissage du <u>vivre ensemble</u> dans la fraternité républicaine.

Relais éducatif et posture professionnelle :

Chaque famille accueillie en structure vient avec son histoire. Les professionnels doivent la recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de <u>confiance</u> pour pouvoir être dans une logique de coéducation et <u>non de substitution</u> en cherchant l'intérêt de l'enfant. La notion de <u>relais</u> sous entend cette confiance. La continuité entre maison et structure d'accueil est ainsi assurée.

La <u>coéducation</u> permet la coopération entre parents et professionnels, cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent dans l'établissement,

permettant et encourageant ainsi leur implication auprès de leur enfant et dans la vie collective de la structure. Le parent reconnu et valorisé grâce à l'écoute, la disponibilité et la bienveillance des professionnels est rendu acteur dans sa fonction parentale.

*Voir en annexe 1 les notions abordées lors du travail de ce point n°4.

Point 5 : Instaurer une relation de confiance et relayer l'action écucative des parents

Construire

Accueillir une famille nécessite d'accompagner et d'agir en complémentarité en assurant aux parents et à l'enfant une continuité dans l'espace et dans le temps. Cette qualité d'accueil passe par l'instauration d'un lien de <u>confiance</u> qui va se construitre progressivement entre les parents, l'enfant et les professionnnels. Pendant tout le temps de l'<u>accueil</u> de l'enfant, différents types d'<u>échanges</u> participent à l'instauration et au maintien de la relation de confiance.

Les débuts sont déterminants pour une base solide et nous mettons donc l'accent sur l'importance des premiers contacts dans la construction du lien avec la famille. L'édifice de cette relation se déroule de manière intense durant la période d'<u>adaptation</u> qui permet de faire connaissance, d'échanger et de se projeter ensemble sur l'avenir de leur enfant.

Perpetuer

Les projets éducatif et pédagogique garantissent aux parents que la prise en charge de leur enfant est réfléchie dans le respect de son bien être, de sa sécurité et de son développement.

Toute l'organisation de l'accueil de chaque enfant est ainsi construite pour aider les parents à instaurer une confiance envers chacun des membres de l'équipe qui va venir soutenir, accompagner et <u>relayer</u> le parent dans son action éducative. Grâce à cette collaboration, l'enfant trouve facilement sa place car il peut également faire confiance aux adultes qui prennent soin de lui.

Les méthodes éducatives des parents sont entendues et respectées par les professionnels, le maintien de la confiance passe alors par une <u>communication</u> de qualité pour concilier les pratiques de la famille avec celles de la collectivité. Les <u>transmissions</u> au quotidien ou encore les moments de rencontres conviviales qui ponctuent l'année participent au renforcement de ces <u>liens</u> nécéssaires.

Point 6 : Accompagnement des situations particulières et partenariats

Une réponse spécifique à chaque besoin

Les valeurs d'inclusion portées par la Municipalité puis déclinées par le Service Petite Enfance et les responsables de structures, en conformité avec la législation, sont basées sur l'égalité des droits et des chances entre les personnes où tous reçoivent les mêmes ressources quels que soient leurs besoins.

Les professionnels de la petite enfance sont garants du projet pédagogique et permettent à toute famille de recevoir un accueil de qualité.

Le premier partenariat qui se forme spontanément est la triade enfant, famille, structure mais certaines situations nécessitent un accompagnement plus particulier en direction des enfants accueillis mais quelquefois aussi à destination des familles. Nous portons ce rôle préventif au sein des structures d'accueil.

Notre époque voit apparaître une multiplicité de modèles familiaux, culturels, et les particularismes de chacun sont plus que jamais à prendre en compte. Réussir l'accueil de toutes les familles est possible en construisant des partenariats efficaces parents/ professionnels et en individualisant l'accueil au sein du collectif.

La prise en considération des situations particulières renforce la qualité de l'accueil. En favorisant l'inclusion, on offre une aide, un soutien en adaptant l'environnement aux capacités de l'enfant. Accompagner c'est partager des observations et penser en équipe pour contenir et soutenir.

L'importance du travail en réseau

Parfois une famille nous est adressée par un partenaire, en accord avec les parents, avec un objectif commun relié à un besoin clairement identifié. D'autres situations seront repérées au cours de l'accueil par le biais des observations menées et des échanges avec la famille. Les professionnels sont à l'écoute des familles, dans une posture bienveillante. La communication est destinée à rendre plus pertinente l'action de tous les acteurs responsables de l'éducation et de la santé de l'enfant.

Pour certaines situations, des protocoles sont mis en place pour permettre un accompagnement adapté aux différentes pathologies de l'enfant ; ils prennent la forme d'un PAI (projet d'accueil individualisé), à l'élaboration duquel participent, notamment, le médecin de l'enfant, le médecin de l'établissement d'accueil de l'enfant et sa directrice.

Un accompagnement de familles en situations particulières passe par un partenariat efficace, les liens avec les structures de prévention et de soins apportent une cohérence et une complémentarité d'approche et de points de vue. Le réseau vient en relais, là où le travail des équipes trouve ses limites. Selon les situations nous pouvons donc proposer une orientation vers des partenaires extérieurs plus à même de répondre aux besoins en complémentarité de notre accompagnement. Nous assurons une communication régulière avec les partenaires pour favoriser les liens et faire évoluer les projets.

Accueillir des enfants en situations particulières nous oblige constamment à requestionner nos pratiques, notre fonctionnement, notre manière d'appréhender chaque enfant et contraint à une adaptation permanente et exigeante. L'inclusion met en avant la diversité, où les besoins de chacun sont identifiés et reconnus. Elle induit le respect de l'autre, dans ses différences, et impose une responsabilité tant collective qu'individuelle dans sa prise en charge.

*Voir en annexe 2 la liste des principaux partenaires

Point 7 : La confidentialité et le respect du secret professionnel font partie intégrante de la déontologie de l'équipe

Un lieu d'échanges dans le respect de l'intimité de chacun

Les familles fréquentant les EAJE nous livrent fréquemment des informations concernant leur vie personnelle, professionnelle, familiale, médicales. Ce partage est indispensable pour permettre un accompagnement de qualité de l'enfant et de sa famille. Ces informations, qui leur sont propres, sont toutefois <u>d'ordre privé</u>. A ce titre, nous nous devons de respecter au mieux l'intimité des personnes que nous accueillons.

Les temps de transmissions d'informations sont individualisés pour une écoute la plus attentive possible. Certaines informations importantes sont notées dans le cahier de transmissions de l'enfant mais seuls les professionnels accompagnant l'enfant y ont accès. La <u>déontologie</u> du service Petite Enfance consiste donc en un ensemble de conduites et de pratiques professionnelles avec les enfants et les familles. Elle impose une <u>éthique professionnelle</u> commune au sein de laquelle le <u>secret professionnell</u> et la <u>confidentialité</u> sont obligatoires et respectés.

La notion de partage

Les informations appartiennent avant tout aux parents. Toutefois, dans plusieurs cas de figures, nous sommes amenés à échanger des informations entre professionnels. <u>Le partage</u> d'informations concernant l'environnement de l'enfant se fait souvent au sein de l'équipe qui accueille cet enfant dans le cadre de réunions d'équipes avec l'autorisation des parents, ceci nous permettant, par exemple, d'accompagner l'enfant pour l'arrivée d'un petit frère, dans le cadre d'un déménagement ou d'une reprise d'emploi d'un des parents.

Nous pouvons également échanger des informations avec des professionnels extérieurs à la structure d'accueil, <u>nos partenaires</u>, à la demande du parent ou en informant la famille de cet échange. Quel que soit le partage l'objectif visé reste toujours un échange strictement nécessaire au suivi, à la prise en charge ou à la continuité d'accompagnement de la famille, <u>dans l'intérêt de la personne</u> et dans le <u>respect</u> de la législation liée au partage d'informations à caractère secret.

La déontologie professionnelle guide le travail des équipes et définit les devoirs et les obligations imposés aux membres de l'équipe. La notion de <u>confiance</u> est au cœur de nos pratiques. Ces informations doivent être traitées avec respect et <u>sans jugement</u> et nous devons respecter le niveau de confidentialité que sont en droit d'attendre les usagers.

*Voir en annexe 3, l'approfondissement de quelques notions.

Point 8 : Démarche qualité : évaluation des actions et optimisation

L'intérêt général au cœur de nos préoccupations

En tant que service au public la Direction de la Petite Enfance de la ville de Bagneux a pour objectif de mettre en œuvre les conditions du déploiement d'un accueil de qualité au sein des structures petite enfance qui la compose.

La qualité ne se réduisant pas à l'énumération et à l'observation d'une série de normes, un socle commun de valeurs et de principes a été construit. Il constitue un projet éducatif, qui sert de référence pour la mise en œuvre de l'ensemble des pratiques qui concourent à la qualité de l'accueil au quotidien et est décliné, par structure, en projets pédagogiques.

Les objectifs pédagogiques qui découlent des différents projets consistent à assurer l'épanouissement, la sécurité physique et affective de l'enfant, à assurer son éveil et à répondre à ses besoins fondamentaux dans le respect de son rythme et de son individualité. Ils visent aussi, plus globalement, à un accueil respectueux des familles au plus proche de leurs besoins et de leurs attentes.

L'atteinte de ces objectifs nécessite un travail de réflexion sur les moyens et les actions mises en place en lien avec les pratiques professionnelles. Les actions sont multiples et variées sont en direction des enfants, des familles, du personnel ainsi que des partenaires.

Une démarche d'amélioration continue

La direction de la Petite Enfance apporte un soutien technique et un accompagnement dans les démarches d'amélioration qualitative et quantitative, de l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Sous l'autorité de la direction, des équipes de professionnels qualifiés, en nombre respectant les taux d'encadrement définit par la loi, exercent leurs fonctions chaque jour auprès du public accueilli.

La pluridisciplinarité et la complémentarité du personnel constituent l'une des garanties de qualité dans l'exercice de nos différentes missions. L'intervention de partenaires extérieurs, aux compétences complémentaires de celles qui sont mobilisées à l'intérieur du service Petite enfance, permet d'approfondir la réflexion et d'éclairer les problématiques rencontrées.

La mobilisation et la motivation des professionnels constituent des atouts fondamentaux pour permettre à l'enfant et sa famille de s'épanouir tout au long de l'accueil.

Les différents leviers d'amélioration s'inscrivent donc dans l'évaluation individuelle du travail, le questionnement permanent et la volonté d'atteindre des objectifs pour développer ses pratiques grâce aux formations, aux divers échanges et réunions. La formation des professionnels, leur concertation, la confrontation de leurs pratiques sont des enjeux majeurs, qui ont un impact direct sur le travail d'équipe, le bien-être des enfants et l'accompagnement à la parentalité.

Afin de garantir la qualité des projets les agents bénéficient chaque année de journées de réflexion partagée autour du projet pédagogique pour élargir les compétences et harmoniser les pratiques.

Une attention individualisée et une observation rigoureuse des enfants sont de réels indicateurs du dynamisme et de la volonté d'une équipe de s'inscrire dans ce processus d'amélioration continue. Les professionnels sont également très attentifs aux retours des parents. Leur disponibilité pour des échanges constructifs permet de consolider cette étroite collaboration.

LES ANNEXES

ANNEXE 1

Notions abordées lors du travail sur le point 4,

- Les mots surlignés sont les mots clés ressortis lors de la réunion transversale où ont été mis en commun tous les travaux des structures.
- > Chartre de laïcité dans les services publics
- Quelle place pour les parents à la crèche ? café des parents, réunions à thèmes, projets communs, conseil des parents...
- ➤ Importance de la formation et de l'information aux professionnels ; l'accompagnement des professionnels est nécessaire pour faire évoluer les pratiques, accueillir les savoirs des parents et construire conjointement avec eux l'action éducative auprès de leurs enfants.

Mise en place de temps de reflexions, reflexion sur les représentations de chacun pour éviter les jugements, aprofondir les questions d'évolution de la famille et l'interculturalité...

> Distinction soutien et accompagnement à la parentalité :

Dans la majorité des cas les parents accomplissent très bien leur rôle sans difficultés ou demandes particulières, les professionnels les accompagnent simplement dans leur rôle éducatif par l'échange, en favorisant leur reflexion ou par l'information.

Dans certaines situations un soutien est nécessaire concernant certains aspects éducatifs, le soutien à la parentalité peut prendre différentes formes :

- en fonction du public auquel il s'adresse,
- en fonction de la matérialité de l'aide apportée,
- en fonction de la perspective préventive.
- selon les 3 dimensions de la parentalité responsabilité parentale, vécu psychique et affectif, pratiques parentales)
- en fonction de l'âge de l'enfant,
- etc.

ANNEXE 2

Liste (non exhaustive) des partenaires cités du point 6

<u>Services Municipaux :</u>

Service petite enfance:

- Direction de la petite enfance
- LAEP (Lieu d'accueil enfants parents) « Le petit nuage »
- RAM (Relais assistantes maternelles)
- Direction de crèche
- Aide auxiliaire
- Auxiliaire de puericulture
- Equipe technique
- Educateur de jeunes enfants
- Médecin de crèche
- Psychologue de crèche

Service citoyenneté

Flus

CCAS (Centre communal d'action sociale)

PRE (Programme de réussite éducative)

CMS (Centre municipal de santé)

CSC (Centre social et culturel)

- Ecrivain public
- Assistante sociale ...

Services départementaux :

PMI (3 sur la ville de Bagneux)

ASE (Aide sociale à l'enfance)

CRIP (Centre de recueil des informations préoccupantes)

Etablissements médico-sociaux:

CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

CMP (centre médico-psychologique)

CMPP (centre médico-psycho-pédagogique)

SESSAD (Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile)

L'Aubier (Centre de soins psychologiques en périnatalité)

Autres:

Médiathèque

Ecoles

Médecin de ville

Psychologue en libéral

Psychomotricien

Orthophoniste

Hopitaux

Pouponnières

MJD (maison de la justice et du droit)

Traducteurs

Médiation familiale

Lutte contre les violences :

- CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- Centre Flora Tristan
- L'escale
- ADAVIP 92 (association d'aide aux victimes)
- AFED (accueil femmes en difficulté)

Coup de pouce 92

Structures associatives mesures AEMO/ AEAD (mesures éducatives et judiciaires)

ANNEXE 3

Approfondissement des notions du point 7

➤ **Définition du secret professionnel** Code pénal article 226-13 :

« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

➤ Liste des professionnels soumis au secret

Soumis au secret professionnel par Etat

Appartiennent à cette catégorie les ministres du culte : évêques, prêtres, pasteurs, rabbins, imams. (*circulaire de 2004*)

Soumis au secret professionnel par profession:

Assistants de service social, infirmiers, sages-femmes, médecins, pharmaciens, avocats, gendarmes... (Article L411-3 du code de l'action sociale et des familles, Article R434-8 du code de la sécurité intérieure...)

Soumis au secret professionnel par mission :

Mission d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mission Protection Maternelle et Infantile (PMI), Mission Revenu de Solidarité Active (RSA), Les professionnels des Services Pénitentiaires de Probation...

Soumis au secret professionnel par fonction:

Les professionnels de santé du secteur médico-social (loi du 26/01/2016 du code de santé publique), les personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les professionnels du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger...

> Définition d'une information à caractère secret

Information relative à la santé, vie familiale et conjugale, les ressources, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses et philosophiques, la profession, les loisirs, l'image...

> Lever le secret :

Autorisation de lever le secret

- Partage dans le cadre de la protection de personnes vulnérables (mineurs, personnes âgées, grossesse, handicap) *Code pénal 226-14*.

- Possibilité d'échange d'informations avec des professionnels soumis au secret si cet échange est strictement nécessaire à la continuité des soins ou au suivi médico-social de la personne. La personne concernée doit être informée. *Code de l'action sociale L226-2-2*

Obligation de lever le secret code pénal 223-6.

L'obligation s'applique dans les cas les plus graves : ceux où il y a assistance à personne en péril imminent (dans le cadre de non-assistance à personne en danger).

➤ Ne pas confondre avec deux autres concepts relatifs à la fonction publique:

<u>L'obligation de discrétion</u>: elle porte sur les informations et faits dont le professionnel a connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Pour les fonctionnaires, elle est statutaire (<u>article 26 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983</u>). Alors que le secret professionnel couvre les informations des personnes, la discrétion protège les secrets de l'administration. Le non-respect de cette obligation peut entraîner un sanction administrative.

<u>Le devoir de réserve</u>: c'est une construction jurisprudentielle qui prévoit qu'un fonctionnaire ne doit pas, ni par ses comportements ni par ses propos, porter gravement atteinte au crédit de son institution. Cela n'a donc pas de rapport avec les informations concernées par le secret professionnel. Le non-respect de ce devoir peut entraîner une sanction administrative.